

19 février 2008

08.132

**Recommandation Marianne Ebel****Activités complémentaires à option (ACO)**

Le remodelage des activités complémentaires à options (ACO) prévu dans le cadre d'un remaniement de la grille horaire au profit de l'anglais (en 7<sup>e</sup> année préprofessionnelle (PP) et moderne (MO) dès la rentrée d'août 2009, en 8<sup>e</sup> année PP dès 2010 et en 9<sup>e</sup> année PP dès 2011) pose problème. S'il est vrai qu'une grille horaire n'est pas extensible à l'infini, nous constatons qu'en comparaison intercantonale, il subsiste une marge importante puisque selon les chiffres donnés par le DECS, "un élève neuchâtelois, sur l'ensemble de son cursus scolaire, totalise plus de 1000 heures d'enseignement de moins que son homologue valaisan, soit l'équivalent d'une année scolaire en moins."

On connaît le rôle que les ACO peuvent jouer pour l'orientation et l'intégration professionnelles, en particulier pour les élèves des sections préprofessionnelles et modernes. C'est pourquoi, ces activités sont à considérer comme des apprentissages fondamentaux, au même titre que l'apprentissage des langues et des mathématiques.

Depuis que les ACO existent, combien de jeunes n'ont-ils pas découvert "leur voie" en participant à des activités auxquelles ils n'auraient jamais songé si celles-ci n'avaient pas été organisées sur une base obligatoire dans le cadre scolaire? Alors que tout le monde, y compris le DECS, reconnaît que les ACO ouvrent de nouveaux horizons aux élèves et contribuent à leur développement, les déclasser en activités facultatives est contraire à l'intérêt des élèves, en particulier des moins bien intégrés qui se détourneront plus facilement de ces activités, sans mesurer les conséquences de leur "choix".

L'organisation sur une base facultative comme la diminution du budget (– 600.000 francs pour les ACO) aurait inévitablement une répercussion négative sur le plan de l'offre et de la fréquentation des ACO.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat:

- de reconsidérer sa décision d'organiser des ACO que sur une base facultative pour les élèves des sections préprofessionnelles et modernes;
- de donner tout le poids qu'elles méritent à ces activités d'éveil;
- et donc de renoncer aux réductions budgétaires prévues pour les ACO.

**L'urgence est demandée.**

Cosignataires: J.-C. Pedroli, P. Helle, M. Zurita, C. Leimgruber, P.-A. Thiébaud, A. Bringolf, D. Angst, Patrick Erard, D. de la Reussille, M.-F. Monnier Douard, V. Pantillon, Ph. Weissbrodt, S. Müller Devaud, B. Bois, O. Duvoisin, M. Debély, C. Bertschi, D. Taillard, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Castioni, P.-L. Denis, François Cuche, Frédéric Cuche, M. Guillaume-Gentil, C. Stähli-Wolf, J.-D. Blant, H. Jenni, P. Bonhôte, C. Mermet, C. Borel, Ph. Haerberli, Ch. Imhof, B. Keller, M. Maire-Hefti, O. Arni, B. Hurni, A. Tissot Schulthess, M. Giovannini, A. Houlmann, Pierrette Erard, S. Fassbind Ducommun et F. Montandon